



Problème porte d'entrée

Par Kevin 56

Bonjour, j'aurais besoin d'un conseil. Je suis locataire dans une maison HLM et le bailleur a constaté que ma porte d'entrée était détériorée et ne fermait plus, il m'a donc dit qu'il allait la faire remplacer. Mais ce dernier ne fait rien pour le moment et je viens d'avoir un bébé ce qui est donc vraiment problème quand la porte s'ouvre avec un simple coup de vent... Suis-je en droit de la faire remplacer par un artisan et de lui envoyer la facture? Je ne sais pas quel démarche je pourrais faire autrement..

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si vous faites remplacer la porte, le bailleur ne vous remboursera pas.

Commencez par demander un devis à un artisan.
Ensuite vous adressez ce devis au bailleur par courrier RAR en signalant que sans porte le logement n'est plus conforme aux critères de décence et que vous saisirez les autorités s'il ne fait rien sous 8 jours.

Lire ici :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35978/0_1?idFicheParent=F2042]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35978/0_1?idFicheParent=F2042[/url]

Par Kevin 56

Merci de votre réponse.